

CONFÉRENCE

Samedi le 25 octobre 2014 de 14 h à 15 h 45

L'histoire des pensionnats indiens : démystifier le processus d'adjudication

L'histoire des pensionnats indiens au Canada a fait couler beaucoup d'encre et demeure aujourd'hui une question d'actualité. À partir des années 1820, plusieurs enfants autochtones se sont retrouvés dans des pensionnats aménagés dans les différentes provinces canadiennes. Bien que certains autochtones aient pu témoigner d'un passage positif dans ces pensionnats, plusieurs autres ont plutôt subi des séquelles graves.

Peu connue du public, la mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens a débuté le 19 septembre 2007. Après que les parties intéressées aient convenu, par consensus, de parvenir à une résolution juste et durable des séquelles laissées par les pensionnats indiens, un processus d'évaluation indépendant (PEI) a été mis en place.

M. Yvon Roberge, adjudicateur dans le cadre du PEI, traitera du travail qui incombe aux adjudicateurs, de la tenue et la gestion des audiences, de la rédaction des décisions, des particularités culturelles rencontrées, des situations indemnifiables et du rôle joué par le Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens. Me Charles J. Bélanger, au ministère de la Justice du Canada présentera l'historique ayant mené à la création du processus d'adjudication ainsi que la réglementation encadrant le processus d'enquête et d'adjudication. Enfin, Me Éric Lépine, un avocat représentant les parties réclamantes présentera, quant à lui, les aspects juridiques et pratiques de son intervention.

Conférenciers

M. Yvon Roberge est adjudicateur dans le cadre du PEI depuis janvier 2010. Il a servi en tant que juge à la Cour du Québec entre 1976 et 1997 et juge suppléant entre 2004 et 2009. De 1978 à 1985, il a aussi servi comme juge au Tribunal des professions. Il a été membre de la Cour itinérante (Baie James, Baie Hudson et Baie d'Ungava) pour la période 1993 -1997. Diplômé en 1959 à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, il a aussi travaillé entre les années 1964 et 1990 comme professeur occasionnel des cours Procédure civile, Responsabilité civile contractuelle et extracontractuelle, Droit criminel et Droit de la preuve. Il a présidé la Commission d'enquête (1997- 1998) portant sur les événements entourant les décès des messieurs Achille Volant et Moïse Régis en 1977, à Rivière Moisie, Sept-Îles.

Me Charles J. Bélanger est avocat au sein du ministère de la Justice du Canada depuis 2007, et exerce une activité de conseil juridique sur tous les aspects ayant trait à la mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI). Il possède une expertise particulière en matière des audiences du Processus d'évaluation indépendant et des recours judiciaires exercés en vertu de la CRRPI. En 2014, il a participé au documentaire « Partagez votre expérience » à titre de représentant du Canada. Membre du Barreau du Québec depuis 2001, Me Bélanger détient des baccalauréats en droit civil, en *common law*, et en administration des affaires de l'Université d'Ottawa. Il a œuvré en pratique privée dans le secteur du litige civil et commercial, et en droit de l'immigration.

Me Lépine a été reçu au barreau du Québec en 1986 et a alors débuté ses fonctions au Bureau d'Aide Juridique de Val D'or. Son travail consistait à représenter des autochtones Cris et Inuits devant les tribunaux de première instance et d'appel en matière criminelle de même que devant la Cour Supérieure (procès avec jury). Il a exercé ces fonctions pendant 2 ans, suite à quoi il a ouvert son propre bureau d'avocat. Il a continué à représenter la clientèle autochtone devant les mêmes juridictions principalement dans le Nord du Québec.

Il a également assisté le bureau du Coroner dans différentes enquêtes publiques, dont certaines en milieu autochtone.

Me Lépine a exercé les fonctions de procureur pour une commission d'enquête tenue en milieu autochtone durant une période d'une année (1997-1998).

En 2001, il a été impliqué dans un dossier de litige concernant 44 Inuits du Nunavik. Ce litige concernait des allégations d'abus culturels, sexuels et physiques perpétrés dans des écoles résidentielles fédérales. Durant les 2 années suivantes, il a été sensibilisé, toujours dans le cadre de ce litige, aux traumatismes subis par les ex-pensionnaires, de même que leurs conséquences physiques, psychologiques et culturelles. Il a poursuivi ce travail dans le cadre des programmes M.A.R.C. en 2003 et P.E.I. en 2007 avec des ex-pensionnaires appartenant aux nations Cri, Atikamekw, Algonquine, Mowak, Innue, Odjibway, Sauteux et Inuit. Il s'y consacre à temps plein depuis 2003 et représente les ex-pensionnaires devant les adjudicateurs du Québec, de l'Ontario, de la Saskatchewan, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

Me Lépine a été responsable de la formation juridique dispensée aux travailleurs parajudiciaires autochtones de 1998 à 2005.

Il donne également, depuis 2006, de la formation légale aux travailleurs en santé communautaire du Québec concernant le programme P.É.I.